

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-111

**Objet : Convention de déploiement relative au programme « ECOPOUSSE » 2024 / 2025
avec la SASU FNCCR et l'entreprise Eco CO2**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU l'action inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial de sensibilisation des enfants sur les économies d'eau et d'énergie ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'est engagée dès 2021 dans le programme « Watty à l'école » devenu « ECOPOUSSE » au travers de la signature d'une convention avec ECO CO2 (décision n°D2021-113) ;

CONSIDERANT que la SASU FNCCR a lancé en mai 2024 une consultation pour l'attribution d'un accord cadre ayant pour objet l'élaboration et l'animation pédagogique relatives aux thématiques de l'efficacité énergétique au sein des écoles élémentaires en France Métropolitaine et DROM ;

CONSIDERANT que l'entreprise retenue dans ce cadre est la société ECO CO2 ;

- DECIDE de signer une convention de partenariat avec la SASU FNCCR et ECO CO2 pour mettre en place le programme « ECOPOUSSE » (anciennement « Watty à l'école ») pour l'année scolaire 2024 / 2025 et 38 classes.
- PRECISE que la participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au dispositif est fixée à 6 840 € HT pour l'année scolaire 2024/2025.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 2 décembre 2024
Publiée le **03 DEC. 2024***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 2 décembre 2024.

Le Président
de la Communauté de Communes

Pour le président et par délégation
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

